MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29/09/2023

Dossier complet le : 29/09/2023

N° d'enregistrement : F09323P0283

1 Intitulé du projet

Création de trois forages sur la commune de CASTILLON et SAINTE AGNES pour l'alimentation en eau des communes de la CARF et essais de pompage.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Communauté d'Agglomération de la Riviéra

Raison sociale

Communauté d'Agglomération (EPCI)

N° SIRET

2 4 0 6 0 0 5 5 1 0 0 0 6 5

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

JUHEL

Prénom(s)

YVES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27 a (Projets soumis à examen au cas par cas : a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure à 50 m)	Deux forages de 350 m de profondeur et un forage de 450 m de profondeur (forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création de trois forages sur la commune de CASTILLON et SAINTE AGNES pour l'alimentation en eau des communes de la CARF et essais de pompage.

4.2 Objectifs du projet

Ces trois forages ont pour objectif de couvrir les besoins en eau potable des communes de la CARF car actuellement ces besoins sont courvers par de l'achat d'eau à REA ou des sources locales moins abondantes suite à la forte période de sécheresse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Une foreuse d'eau (camion-foreuse) viendra sur la commune de SAINTE AGNES et CASTILLON pour mener la recherche d'eau.

Profondeur envisagé de l'ouvrage : 350 m à 450 m maximum par forage

Diamètre de l'ouvrage : tubage acier Ø 165 mm et 219 mm

Débits espérés : 30 à 50 m3/h par forage

Fermeture des ouvrages : les forages seront équipés d'une tête de forage étanche, dans un regard enterré étanche

Planning des travaux : octobre/novembre 2023
Foration : octobre/novembre 2023
Essais de pompages : octobre/novembre 2023

Entreprises : Consultation en cours

Durée des essais de débit : essai de pompage par paliers 4h , essai de pompage longue durée 96h

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, les ouvrages de forage ne seront pas visibles que par le bâti en surface protégeant la tête de forage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre de l'article L 214-1à 6 du code de l'environnement, rubrique 1.1.1.0 (Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Le chantier de forage demande une emprise au sol de 80 m² environ par forage (foreuse et véhicule de chantier). Après foration, le bâti de protection sera de l'ordre de 5 à 10 m² seulement par forage.	80 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : St Anne Ste Agnes, l'Oura et Caramel Castillon

Localité : Commune de Castillon et Sainte Agnès

Code postal : 0 6 5 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 7 ° 4 6 ' 8 1 " Lat. : 4 3 ° 8 0 ' 5 1 "

Forage de ST AGNES
Long 07°48'13" Lat 43°82'83"
Forage de CASTILLON CARAMEL
Long 07°48'46" Lat 43°82'41"
Forage de CASTILLON L OURA

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	Forage STE AGNES : Zone en ZNIEFF de type 2 /930020138 Nom : SAINTE AGNES Forage CASTILLON Caramel : Zone en ZNIEFF de type 2 /930012624 Nom : CHAÎNONS FRONTALIERS DE SOSPEL A MENTON
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le forage de SAINTE AGNES se situe hors zone Natura 2000. Les forages de CASTILLON se situent en zone Natura 2000. Le site Natura 2000 est Vallée du Carei FR9301567 Collines de Castillon (voir le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 en pièce-jointe, qui comprend également un plan de localisation vis-à-vis de cette zone Natura 2000)
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le débit espéré est de l'ordre de 30 m3/h par forage, dans les calcaires du Jurassique. Vu la faiblesse des prélèvements, on ne prévoit pas d'incidence notable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Forages situés dans la masse d'eau affleurante FRDG419 – Formations variées du Crétacé au Tertiaire des bassins versants du Paillon et de la Roya. Forages situés dans la masse d'eau profonde FRDG175 - Massifs calcaires jurassiques des Préalpes niçoises - Dominante sédimentaire non alluviale -
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	VOIR FORMULAIRE D ' EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA2000 EN PIECE JOINTE
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	VOIR FORMULAIRE D ' EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA2000 EN PIECE JOINTE
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvement de terrain en zone rouge R*, aléas d'éboulement, de glissement de terrain et/ou de ravinement. (forage de SAINTE AGNES) Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvement de terrain en zone rouge R, aléa d'éboulement uniquement. (forages de CASTILLON) La tête de forage sera suffisamment éloigné. Elle sera étanche, munie d'une bride et d'une contre bride en acier. Une dalle de prorpreté sera réalisée autour de la tête de forage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	La machine de forage doit se rendre sur place. Les véhicules de soutien viennent chaque jour au chantier.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les travaux ont lieu en journée, aux heures ouvrables.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Les travaux ont lieu en journée, aux heures ouvrables.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Rejet léger de poussière en phase travaux
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Lors de la foration, les eaux d'exhaure(possiblement turbides)seront rejetées dans deux bacs de décantations, puis filtrées par des ballots de paille, avant d'être rejetées dans les cours d'eau ou le ravin. Lors des travaux en étiage, il est probable que le cours d'eau soit à sec.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Voir le texte dans le $ 6.1/Ressources et Emissions (rejets liquides)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La CARF s'engage à suivre les recommandations de l'animateur Natura 2000 pour chacune des trois opérations.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des faibles prélèvements envisagés et de la productivité de la nappe envisagée, nous n'estimons pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 1 : Informations nominatives	☑
2	Annexe 2 : Dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement (déclaration du forage du stade, rubrique 1.1.1.0)	☑
3	Annexe 3 : Formulaire d'Evaluation Simplifiée des Incidences Natura 2000	☑
4	Annexe 4 : Avis Natura 2000	☑
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom JUHEL

Prénom YVES

Qualité du signataire PRESIDENT

À MENTON

Fait le 23/08/2023

Signature du (des) demandeur(s)